DECLARATION PREALABLE

CAP NATIONALE PROMOTION DU 14 NOVEMBRE 2019

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

2019, l'année de tous les reculs pour les agents des services publics. En effet, avec la mise en oeuvre de la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique, l'Etat a ainsi décidé du recul des droits des agents de l'Etat en refermant un peu plus la porte du dialogue social et de la transparence dans les services.

Si nous étions, pour certains d'entre nous, encore persuadés que notre employeur nous portait un peu d'intérêt, nous sommes désormais fixés... A présent, il semblerait que nous ne soyons plus que des numéros de matricules.

La preuve en est à travers cette évolution des Commissions Administratives Paritaires acuellement organisées par Corps et qui seront désormais organisées par Catégories (A,B,C), aux compétences particulièrement réduites puisqu'elles ne seront plus consultées ni pour les promotions, ni pour les mobilités. Et s'il fallait encore en remettre une couche, on supprime les recours pour 3 groupes de sanctions, bref les agents seront obligés d'aller au Tribunal Administratif.

Le but inavouable ne serait-il pas tout simplement d'isoler les agents, de rendre la gestion encore plus individualiste et réduire ainsi le droit de chacun d'être représenté. On ouvre ainsi la porte à l'arbitraire et au clientélisme.

Concernant l'ambiance dans les services, vous vous doutez bien que ce n'est pas la joie. Chaque jour, des collègues nous font part de leur inquiétude quant à leur avenir professionnel... Pour certains et afin semble-t-il d'avoir moins de risques psycho-sociaux à gérer, on invite les agents à partir d'eux mêmes pendant qu'il en est encore temps mais vers où ? Nous pourrions évidemment également parler de la création des SGC, établie dans l'urgence sans information précise et complète des agents des SG appelés à migrer et dont le sort importe peu l'administration... Quid des agents ne souhaitant pas rejoindre les SGC et rester au ministère de l'Ecologie ?

Doit-on rappeler à notre Administration que c'est à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de leurs employés ?!

Comme nous le rappelons tous les ans, l'UNSA considère que les taux de promotion sont toujours trop faibles et qu'ils ne permettent pas de reconnaître l'implication et le professionnalisme de nos collègues.

L'UNSA a interpellé Monsieur CLEMENT le 1er octobre dernier afin de l'alerter sur des problèmes de gestion des promotions dans deux zones de gouvernance. A ce jour nous n'avons obtenu qu'une réponse écrite partielle, la suite de cette réponse devant nous être apportée lors de cette CAP. Monsieur le Président, si votre réponse n'est qu'orale, nous vous serions particulièrement reconnaissant de nous la communiquer également par écrit. Ne présageant pas de son contenu, nous solliciterons la parole afin de compléter nos propos sur ce problème que nous qualifions de discriminatoire.

Et nous complèterons nos propos en attirant votre attention sur un deuxième agent, toujours dans la même zone de gouvernance, qui a également été écarté parce qu'issu d'un reclassement PPCR...

A toutes fins utiles, nous vous remettons ce jour l'ensemble des documents justifiant notre intervention pour ces agents exclus des propositions de promotion en raison du reclassement PPCR, alors qu'ils remplissent les règles statutaires de promotion. Nous renouvellons notre demande de voir ces agents inscrits parmi les proposés au rang qui aurait du être le leur. Vous en avez le pouvoir et cela ne remet en rien le choix des promus d'aujourd'hui.

Quelle que soit votre réponse, nous vous demandons d'informer les agents concernés par cette discrimination afin de leur expliquer la position dans laquelle l'Administration souhaite les maintenir malgré la reconnaissance de leurs supérieurs hiérarchiques de proximité.

Nous vous remerçions de votre attention.